



## Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 4 avril 2019 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

L'Assemblée Générale des actionnaires de Spineway, convoquée le 8 mars 2019 à 12 heures au siège social de la Société, n'a pas atteint le quorum nécessaire pour procéder au vote des résolutions ordinaires et extraordinaires.

En conséquence, une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendra, sur seconde convocation, **le jeudi 4 avril à 15 h au siège social de Spineway** (7 Allée du Moulin Berger - 69130 Ecully) à l'effet de statuer sur le même ordre du jour, paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 20 février 2019.

### Accompagner le développement du Groupe

Cette Assemblée Générale a pour principal objectif de doter la société des moyens et outils de financement nécessaires afin de mener à bien son **plan stratégique NEWWAY 2021 qui vise le retour à la profitabilité** et dont les axes prioritaires sont :

- le déploiement d'une nouvelle politique commerciale,
- l'évolution des gammes de produits vers un positionnement *premium*,
- la mise en place de partenariats ciblés pour accélérer le développement.

Dans ce cadre, la société a récemment annoncé un projet ambitieux d'acquisition majeure en Amérique Latine d'un groupe hospitalier. Ce projet, s'il se concrétise, permettra à Spineway d'accélérer significativement ses ventes sur la zone au travers de cette intégration verticale et de la mise en place, dans les six prochains mois, d'un accord de partenariat.

Afin de mener à bien ce projet ainsi que les autres développements de son plan NEWWAY 2021, tel que le redéploiement de ses activités aux Etats-Unis, Spineway a besoin de structurer ses financements ce qui inclut la poursuite du programme des OCEANE. Ce mode de financement, bien que dilutif, reste à ce jour pour Spineway la source de financement la plus rapide à mettre en œuvre. Pour ce faire, une réduction du capital social est nécessaire. Pour rappel, l'évolution du cours de bourse n'est pas directement corrélée à la valeur nominale de l'action.

Cependant, le management réfléchit également à la mise en place d'autres modes de financement. A cet effet, les autres résolutions proposées correspondent à des renouvellements anticipés de délégations de compétence données au conseil d'administration de Spineway en matière de financement par augmentation de capital permettant notamment de pouvoir faire appel au marché si besoin.

*« Chers actionnaires, vous avez permis à Spineway et ses salariés de construire une première réussite avec des dispositifs médicaux implantables de toute première qualité, qui ont trouvé leur place sur les marchés internationaux. Nous avons besoin de vous ce 4 avril prochain afin de poursuivre notre route ensemble et concrétiser enfin une success story. Pour cela, nous avons besoin de votre soutien et de votre vote favorable en Assemblée. Je compte sur vous et vous en remercie par avance. »* déclare Stéphane Le Roux, PDG de Spineway.

## Formalités de vote

L'avis de seconde convocation comportant l'ordre du jour a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ce lundi 25 mars. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans cet avis.

Les actionnaires qui ne peuvent assister physiquement à l'Assemblée Générale Mixte du 4 avril, ont la possibilité de voter par correspondance en envoyant leur formulaire de vote par correspondance accompagné de l'attestation de détention de titres émise par leur teneur de compte. Ces documents peuvent être envoyés jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019 minuit,

- par mail : [serviceproxy@cmcic.fr](mailto:serviceproxy@cmcic.fr)

ou

- par courrier :

CM CIC MARKET SOLUTIONS  
SERVICE ASSEMBLEES  
AUTORISATION 70146  
75443 PARIS CEDEX 09

L'avis de seconde convocation ainsi que tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la Société :

[http://www.spineway.com/finance/?content=index7\\_new&display=FR](http://www.spineway.com/finance/?content=index7_new&display=FR)

(rubrique Société/Investisseurs/Information réglementée).

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

### **SPINEWAY EST ÉLIGIBLE AU PEA-PME**

Retrouvez toute l'information de Spineway sur [www.spineway.com](http://www.spineway.com)

Ce communiqué de presse est rédigé en anglais et en français. En cas de divergence, la version française prévaut.

**Spineway conçoit, fabrique et commercialise des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.**  
**Spineway dispose d'un réseau mondial de plus de 50 distributeurs indépendants et réalise 90% de son CA à l'export.**  
**Spineway, éligible aux fonds FCPI, a reçu le label OSEO Excellence depuis 2011 et est lauréate du trophée Deloitte Fast 50 (2011). Prix INPI Rhône Alpes Politique dépôt de brevets (2013) – Labellisée Talent INPI (2015).**  
**ISIN : FR0011398874 - ALSPW**

Contacts :



**Ligne aux actionnaires**  
Ouverte du mardi au jeudi (10h-12h)  
0811 045 555



**ALSPW**  
**EURONEXT**  
**GROWTH**



**Relations investisseurs**  
Solène Kennis  
[spineway@aelium.fr](mailto:spineway@aelium.fr)